

CERTIFICATION EN ARBITRAGE INTERNATIONAL ET OHADA

Thème : **La pratique arbitrale internationale, le nouveau droit de l'arbitrage OHADA et les contrats.**

Formateur :

Me Narcisse Aka, avocat, Secrétaire général du Centre d'Arbitrage de la CCJA

Ancien magistrat, il a occupé les fonctions de Secrétaire Général de la Cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire (CACI). Il a été consultant de l'International Trade Centre (ICC Genève). Il est Chargé de cours à l'ERSUMA.

Clientèle Cible : Magistrats, avocats, huissiers de justice, notaires, directeurs des affaires juridiques et du contentieux dans les entreprises publiques et privées, inspecteurs des impôts, conseillers fiscaux, opérateurs économiques, responsables des chambres de commerce, directeurs des affaires générales.

SOMMAIRE DE LA FORMATION

- Arbitrage et droit des contrats
- Arbitrage international et dimension procédurale : (Acte uniforme et Règlements en vigueur) ;
- Diversité des sources exogènes complémentaires en matière d'arbitrage international avec l'espace OHADA ;
- Introduction à l'arbitrage international et les contrats internationaux complexes ;
- Le consentement des parties à l'arbitrage;
- Avantages et inconvénients de recourir à l'arbitrage international dans le contexte OHADA;
- Le particularisme de l'arbitrage OHADA;
- La Convention d'arbitrage : efficacité et effets;
- Les questions incidentes à l'arbitrage ;
- Règles de preuve et de procédure :
- L'ordre public, la confidentialité, l'indépendance de l'arbitre, l'immunité;
- Mise en place du tribunal et conduite de l'instance : compétence et règles de priorité, procédures et administration de la preuve ;
- Importance du siège de l'arbitrage et du droit du siège et intervention des tribunaux judiciaires avant et durant l'arbitrage dans les contrats internationaux complexes ;
- La sentence arbitrale : typologie, conditions, interprétation, rédaction, effets, exécution, recours, reconnaissance, mesures d'exception
- Contentieux post-sentence ;
- Administration des arbitrages en contexte de litisconsortia (complex arbitration case) ;

Nota : les participants procéderont à la négociation et à la rédaction des clauses.

Nombre de place disponibles : 25 participants au plus

